

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 142 (1997)
Heft: 1

Artikel: Les armes non létales
Autor: Weck, Hervé de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les armes non létales

Par le colonel Hervé de Weck

Un secteur nouveau, dans le domaine militaire, mérite une attention particulière, celui des armes dites « non létales », c'est-à-dire des moyens destinés à paralyser, à neutraliser l'adversaire plutôt qu'à le tuer. Ces dernières années, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la Russie ont développé leurs recherches dans ce domaine, et les projets en développement sont nombreux¹ :

- Des systèmes basés sur le laser perturbent ou détruisent la surveillance du champ de bataille, neutralisent les systèmes optiques, en particulier les infrarouges ; ils aveuglent également les êtres humains. Il y a plusieurs années, le fameux Jacques Bergier écrivait avec raison dans *La guerre scientifique* : « A partir d'une puissance en continu (et non pas par impulsions), un faisceau laser fait exploser l'air sur son passage. Cet effet est très spectaculaire, mais il réduit la portée destructrice du faisceau dans l'atmosphère au niveau du sol. Le laser ne peut donc être une arme antichar. » Il ne faut pas confondre science et science-fiction !

- De puissants générateurs d'impulsion électro-

magnétique, fonctionnant sur ondes micrométriques, détruisent, par la surcharge d'intensité électrique, les circuits des radars, des équipements aéronautiques, des systèmes de commandement et de communication, (même à bord de véhicules de combat), des calculateurs d'artillerie, des ordinateurs qui gèrent les stocks. Un missile de croisière modifié a déjà été testé.

- Des émetteurs d'ondes acoustique (infrasons, ultrasons) rendent « inutilisables » les individus qui y sont soumis.

- Des substances chimiques, hautement corrosives, endommagent les optiques des systèmes d'arme ; répandues sur une route ou sur une piste d'aérodrome, elles détruisent les pneumatiques.

- Des substances chimiques ou des bactéries transforment les carburants en une inutilisable « gelée ».

- Des lubrifiants perturbent, voire rendent impossible la circulation routière et ferroviaire.

- Des glus immobilisent les véhicules, même les chars blindés, des subs-

tances encrassent les moteurs, les rendant inutilisables.

- Des virus perturbent les ordinateurs.

- Des missiles de croisière, larguant des grilles métalliques, créent des courts-circuits sur les lignes d'alimentation électrique, privant d'énergie armes et états-majors.

De tels moyens risquent de ne pas être seulement engagés dans des zones de conflit ou de maintien de la paix par de grandes puissances post-industrielles, mais également par des groupes terroristes, dans le but de provoquer le chaos et de faire accepter leurs exigences.

Guerre et démocraties avancées

Les gouvernements des démocraties occidentales, davantage à l'écoute de leurs ressortissants qu'enclins à les entraîner, se montrent très réservés lorsque les circonstances les amènent à s'engager dans des entreprises risquant de conduire à des opérations

¹ Les données de cet article proviennent du bulletin Situation et évolution N° 88, 7 août 1996, de l'Office central de la défense, ainsi que du livre du général Pierre Gallois, *Le sang du pétrole. Bosnie. Essai de géopolitique*. Lausanne, L'Age d'homme, 1996.

de guerre. Les opinions publiques attachent à la vie et à la conservation de leurs biens matériels une valeur absolue qu'elles ne leur accordaient pas il y a quelques années. Cette attitude conduit les autorités à privilégier les armes sophistiquées et des stratégies qui limitent au maximum les pertes en vies humaines. Cette super-technique est toutefois contournée par des moyens de destruction rudimentaires que met en œuvre la partie de l'humanité quasiment indifférente au prix de la vie.

Ailleurs dans le monde, là où il n'existe pas des institutions fortes, on est prêt à mourir pour le triomphe d'une nationalité ou d'une croyance religieuse, souvent pour les deux à la fois. Un écart se creuse entre les pays « avancés », qui se réclament de la démocratie, et les autres, aux populations moins regardantes sur le prix de la vie.

L'efficacité de ces armes non létales reste encore à démontrer. Des moyens sophistiqués ne sont pas venus à bout des extrémistes en Irlande du Nord, au Cambodge, en Bosnie, au Caucase, au Kurdistan turc et irakien, en Somalie. Dans de tels contextes, ce sont des hommes qui devraient mener à terme une partie au moins de ces ambitieuses missions. Or c'est justement en évitant d'y avoir recours, pour ne pas les exposer au péril des combats, et en leur substituant des techniques extrêmement compliquées que l'Occi-

dent cherche à poursuivre sa mission pacificatrice et son apostolat universel...

La doctrine américaine en cours de définition

Aux Etats-Unis, une directive va régir l'usage des armes non létales par les forces armées, principalement par le corps des marines, chargé de leur développement. Le document laisse aux responsables militaires sur le terrain la faculté de décider d'une escalade dans l'usage de la force, par exemple si des troupes rencontrent une résistance armée, alors qu'elles utilisent des armes non létales.

Il est admis que les armes considérées comme non létales peuvent, dans certains cas, causer des morts ou provoquer des blessures permanentes. La définition d'une politique claire dans l'engagement de ces armes pourrait ouvrir la voie à un développement accru de celles-ci. Manifestement, le Pentagone a cherché à répondre au scepticisme de certains responsables militaires qui craignent d'avoir les mains liées au cours d'opérations durant lesquelles l'usage d'armes non létales aurait été décidé.

Le document précise que ces technologies présentent un intérêt important pour des opérations de maintien de la paix ; leur engagement montrerait aux populations locales que la

mission militaire revêt un caractère humanitaire. Reste à savoir jusqu'à quel point cet argument paraîtra convaincant sur le terrain. Il n'en reste pas moins que le développement de telles armes s'inscrit dans le contexte des nouvelles missions confiées aux forces armées à l'époque de l'après-guerre froide. Leur engagement réduiraient de beaucoup les coûts de reconstruction d'un pays après un conflit. De telles armes auraient des possibilités d'engagement plus immédiatement prometteuses dans le domaine de la sécurité intérieure (maîtrise de manifestations violentes, interventions en cas d'attaques à main armée ou de prises d'otages).

On ne connaît pour l'instant que peu d'engagements d'armes non létales, bien que, selon certaines informations, des prototypes auraient été utilisés en secret par les forces américaines durant la guerre du Golfe et en ex-Yougoslavie. Au début de l'opération « Tempête du désert » par exemple, des missiles de croisière, lancés sur les centrales électriques de Bagdad, auraient dispersé au-dessus de celles-ci des millions de filaments de carbone qui auraient « affolé » le réseau électrique. Ainsi le réseau antiaérien irakien aurait été paralysé.

Bilan provisoire

Des armes non létales ne peuvent viser que des for-

ces structurées, équipées de matériels évolués (chars, avions, artillerie lourde), mais pas des guérilleros ou des terroristes qui n'en seraient pas du tout entravés. Contraindre à la paix sans faire de victimes constitue un louable effort, mais ce n'est pas encore une stratégie à la mesure des périls de demain. Il pourrait donc y avoir de grosses différen-

ces entre la doctrine esquissée aujourd'hui et son application dans le terrain, au cours d'une opération.

Les experts se montrent sceptiques, car les résultats qu'on peut atteindre avec des armes non létales restent peu clairs, sauf pour des missions de maintien de l'ordre. L'efficacité de la plupart de ces nouveaux

moyens reste à prouver sur le terrain. Au niveau psychologique, le fait de menacer l'adversaire de recourir à la force létale n'est-il pas, en dernière analyse, un élément essentiel dans le succès d'une opération, même dans le cadre du maintien de la paix ?

H. W.

Inauguration des nouveaux locaux de la Bibliothèque militaire fédérale

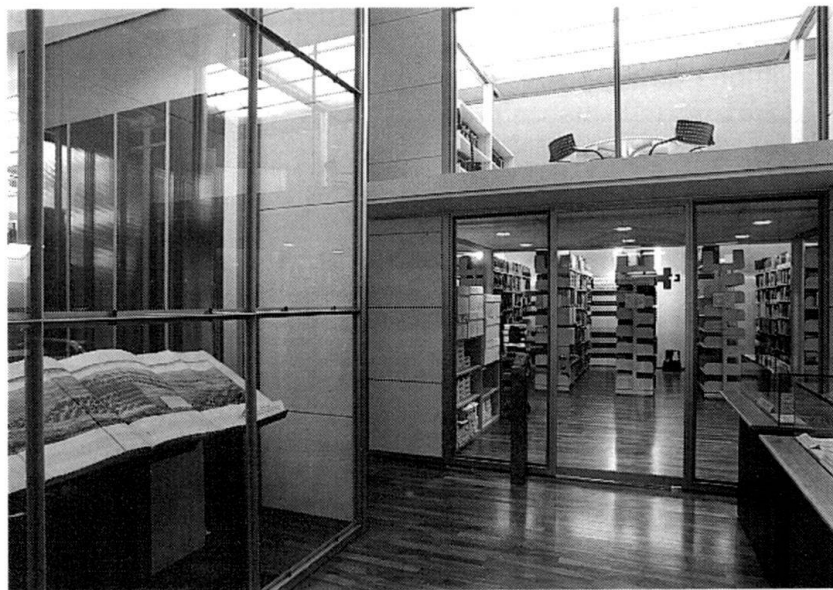
Le jour de la Saint-Nicolas 1996, on inaugurait les nouveaux locaux de la Bibliothèque militaire fédérale à Berne, situés au dernier étage de l'aile Est du Palais fédéral. Les quelque deux cent trente personnes présentes montraient le profond enracinement de ce centre de compétence touchant à tous les domaines de la politique de sécurité et de la défense. La Bibliothèque militaire fédérale, ouvert à tous, dispose d'environ 200 000 documents ; chaque année, elle en prête 25 000 et en expédie autant sous forme de copies à ses clients. Pour que le Service du prêt puisse faire face aux demandes, le Service de recherche répertorie, grâce à l'informatique, les nouvelles parutions et les articles, tient à jour un catalogue et publie des listes ciblées.

La base de données, on peut la consulter sur Internet (telnet gatekeeper. admin. ch-login : OPAC) tous les jours de 5 à 22 heures. On peut atteindre le Help Desk de l'Office fédéral de l'informatique (tél. 031/325 97 77) pour des commandes de manuels de l'utilisateur, en cas de problèmes de liaison, en

cas de questions en relation avec la formulation des demandes de recherche. Enfin, le Service du prêt de la Bibliothèque militaire fédérale¹ est ouvert, les jours ouvrables de 8 h 30 à 11 h, de 14 h à 16 h 30.

Lors de cette inauguration ont pris la parole Jürg Stüssi-Lauterburg, directeur de la Bibliothèque, Josef Inauen, chef du Service de recherche. Le conseiller fédéral

Ogi, chef du Département militaire fédéral, a souligné l'importance politique et civique de la Bibliothèque, insistant sur le fait qu'elle est une indispensable source de documentation pour les conseillers fédéraux, les députés, l'administration, les officiers, les sous-officiers et les soldats, les hommes comme les femmes, mais aussi pour ceux qui ne font pas de service, les enseignants et leurs élèves.



¹ Adresse : Bibliothèque militaire fédérale et Service historique, Palais fédéral-Est, 3003 Berne. tél 031/324 50 99. FAX 031/324 50 93.